

Projet pédagogique de l'ALSH BUISSON



2025- 2026

**Service jeunesse et réussite éducative
Mairie de Sotteville-lès-Rouen**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

B- Présentation de l'accueil de loisirs

1. L'implantation

2. Les locaux

C- Le projet éducatif

D- Le plan mercredi

E- L'inclusion

II. LE FONCTIONNEMENT

A- Les dates et horaires d'ouverture

B- La journée type

C- L'organisation des groupes

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

A- Les objectifs et le projet annuel

B- Le personnel

1. L'équipe de direction

2. L'équipe d'animation

3. L'animatrice ou animateur renfort

4. L'équipe technique

C- Les règles de vie en collectivité

IV. LA SECURITE

A- L'encadrement des enfants

B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

V. L'EVALUATION

A- L'évaluation de l'équipe d'animation

B- L'évaluation du projet pédagogique

I. PRESENTATION

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement de l'accueil. Il sert de référence tout au long de l'action.**

Élaboré à partir du cadre fixé par le projet éducatif, le projet pédagogique permet également de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide ainsi à construire la démarche pédagogique.

Toute personne faisant partie de l'équipe des mercredis pour l'année 2025-2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animatrices et d'animateurs qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires.

B- Présentation de l'accueil de loisirs

1. L'implantation


L'accueil de loisirs périscolaire Ferdinand BUISSON est situé rue Claudine GUERIN 76300 Sotteville-lès-Rouen. Il est rattaché au service Jeunesse et Réussite Educative de la municipalité.

Il concerne les enfants inscrits du 3 septembre 2025 au 1^{er} juillet 2026 âgés de 6 à 11 ans et peut accueillir au maximum 85 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

2. Les locaux

L'accueil de loisirs périscolaire Buisson partage ses locaux avec le périscolaire.

Nous avons à disposition :

	Salle des pelochons	<ul style="list-style-type: none">•Tranche d'âge: 6 ans•2 animatrices et animateurs
	Salle des cop's	<ul style="list-style-type: none">•Tranche d'âge: 7-8 ans•3 animatrices et animateurs
	Salle des élites	<ul style="list-style-type: none">•Tranche d'âge: 9-10 ans•2 animatrices et animateurs
	Salle peinture	<ul style="list-style-type: none">• Aucun groupe

En plus des salles de référence, nous avons :

X cour

X grand hall

X réfectoire

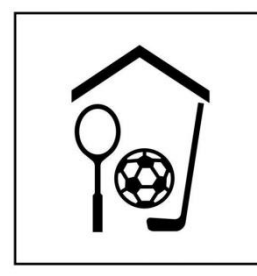
X office de restauration

X bureau de direction

X infirmerie

X régies matérielles pédagogiques et sportives

X Gymnase municipal à disposition de 10h à 11h



E- L'inclusion

« En janvier 2025, les élus de la collectivité ont signé la charte « pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime » présentée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et ses partenaires (collectivités, Pôle Ressources Handicap 76, Caisse d'Allocations Familiales ...). Ciblée autour des enjeux liés à l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs, cette charte est un outil fédérateur pour co-construire un accueil adapté avec les familles.

Elle confirme l'engagement porté par les équipes et valorise leur implication dans la mise en place d'outils et d'aménagements adaptés quels que soient les besoins spécifiques des enfants accueillis. »

II. LE FONCTIONNEMENT

A. Les dates et horaires d'ouverture

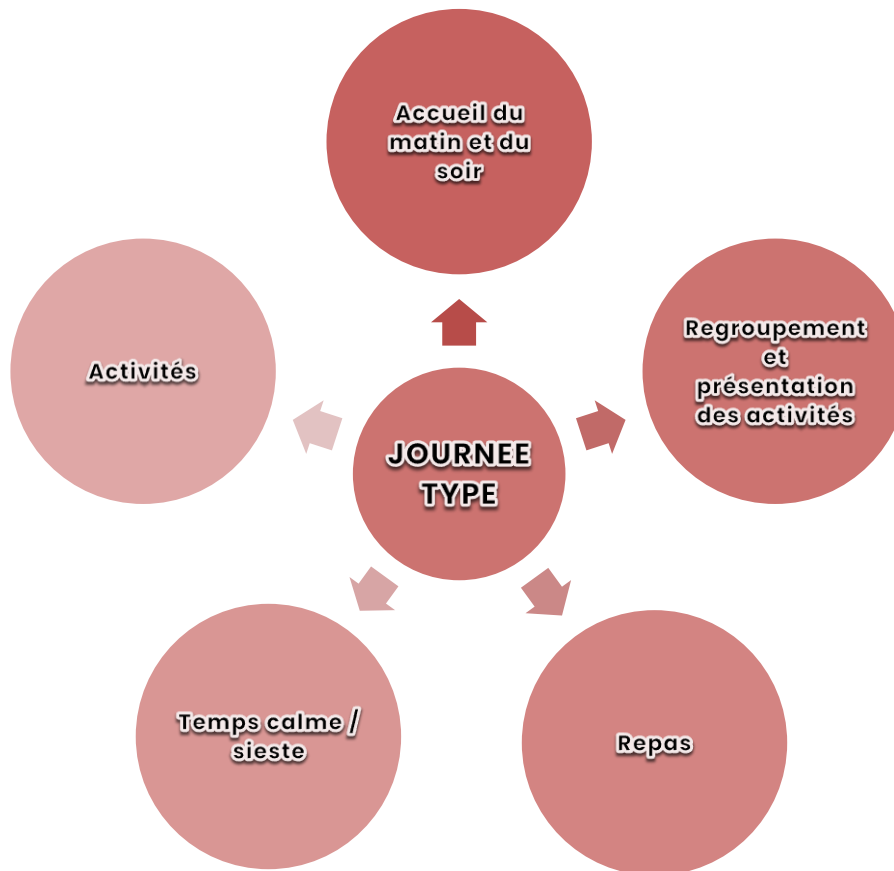
L'accueil Buisson est ouvert tous les mercredis en période scolaire, du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1^{er} juillet 2026. Les enfants peuvent être accueillis de **7h30 à 12h45** ou de **7h30 à 18h15**.

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre **7h30 et 9h** dans la structure. A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe.

Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentives aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée.

En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de **17h jusqu'à 18h15**.

B. La journée type



Qu'est-ce que cela signifie ?

7h30 – 9h

Les enfants arrivent de manière échelonnée, l'équipe présente est attentive à leur rythme. Ils sont pointés et orientés vers leur salle de référence en présence de leurs parents s'ils le souhaitent. Ce moment permet aussi d'informer et échanger avec les familles. Les activités sont libres. En parallèle, les animatrices et animateurs préparent leur matériel et/ou leur sortie.

9h – 9h45

Un appel nominatif est fait afin de s'assurer que tous les enfants ont bien été pointés.

Par la suite, plusieurs propositions s'offrent à eux :

- 👉 Une collation est proposée à tous les enfants, elle n'a pas de caractère obligatoire. Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux

bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.

- 👉 Jeux de cours ou en intérieur
- 👉 Finition d'activités ou de décoration
- 👉 Départ quand il y a des sorties

9h45-10h et 14h30-14h45

L'équipe d'animation rassemble tous les enfants et présente de manière ludique les activités prévues.

10h – 12h et 14h45-16h

L'équipe d'animation mène des activités et/ou accompagne les enfants en sortie. Peu importe la formule, l'animatrice ou l'animateur encadre le groupe, il ne peut être confié à un intervenant. Les enfants participent au rangement du matériel.

1^{er} service 11h30 -12h30 / 2^{ème} service 12h30-13h30

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir. Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale.

L'animatrice ou l'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Les enfants sont accompagnés aux toilettes avant d'aller au restaurant. A l'entrée de la restauration des jetons bleus sont distribués aux enfants pour les enfants consommant repas sans viande et des jetons jaunes pour les enfants consommant le repas standard. Cela facilite l'identification à table pour le service des agents. Ainsi le service est assuré à table sous forme de barquette collective où les enfants peuvent assurer le service eux-mêmes, la protéine (viande, poissons, œufs ou autres) est servie par les agents.

12h-12h45

Les enfants inscrits en demi-journée sont regroupés. Un membre de la direction se charge de cet accueil pour échanger avec les familles.

12h30 – 14h30

Des coins permanents sont proposés, les enfants peuvent écouter de la musique, lire un livre, se relaxer ou ne rien faire.

C'est un moment où l'équipe d'animation doit être attentive et respecter le rythme de l'enfant. Aucune activité intense ne peut être proposée.

Les enfants sont répartis dans les salles de manière équilibrée afin de permettre aux équipes de prendre leur pause.

16h – 17h

Le goûter reste un moment convivial, l'équipe d'animation en profite pour faire un bilan de la journée et recueillir les besoins des enfants.

17h – 18h15

Les enfants partent de manière échelonné, comme l'accueil de matin, il n'y a pas d'activités dirigées. Des coins permanents peuvent être proposés et/ou des jeux de cour. Le directeur accueille les familles et transmet les informations.



C- L'organisation des groupes

Les enfants sont répartis par année de naissance, cette organisation a pour vocation :

- 👍 De permettre à ce que l'enfant garde ses repères (adulte, salle, matériel...)
- 👍 De suivre l'évolution de l'enfant en lien avec son cycle et non son âge
- 👍 D'être en cohérence éducative avec l'école

En complément, les activités sont décloisonnées. Cet aménagement permet :

- 👍 Découvrir ponctuellement d'autres animatrices et animateurs
- 👍 Avoir l'occasion de jouer avec des enfants plus jeunes/âgés et travailler sur l'autonomisation des plus jeunes
- 👍 Retrouver son frère ou sa sœur lorsqu'il y a des fratries
- 👍 Proposer des activités au plus grand nombre

Les activités sportives et les sorties se font par âge car les besoins ne sont pas les mêmes.

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS BUISSON

A- Les objectifs et le projet annuel

Les objectifs de l'accueil de loisirs s'inscrivent de la lignée de ceux portés dans le projet éducatif de la Ville.

Pour cette année, nous souhaitons :

- 👋 Développer la créativité et l'expression :

Pour cela nous encouragerons les enfants à expérimenter différentes formes artistiques

L'expression libre par la création d'œuvres personnelles sera favorisée.

- 👋 Favoriser la coopération et l'expression collective :

Pour cela les enfants devront apprendre à échanger, se répartir des tâches et bâtir ensemble.

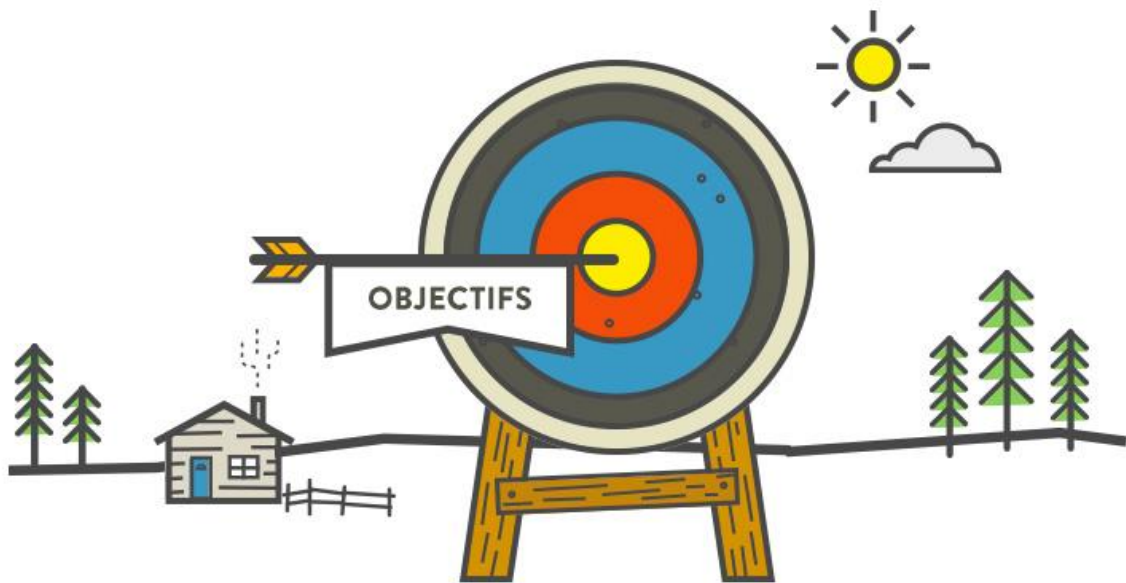
L'équipe devra valoriser les productions collectives.

👉 Aider à l'inclusion de tous les enfants :

Pour cela il faudra reconnaître et respecter les différences entre les enfants

Développer l'empathie de chacun

Valoriser les compétences de chaque enfant



Pour répondre à ces objectifs, l'équipe des mercredis pourra s'appuyer sur le thème « **Quand l'art s'anime** ».

Ce vaste et riche sujet permettra de proposer au fil des périodes différents projets. Nous avons fait le choix que la moitié des activités proposées seront de type projet entre chaque période de vacances scolaires et les autres activités plus libres en lien avec la période de l'année.

Ainsi les projets débutent entre l'automne et la fin d'année sont :

- 👉 Mise en place d'une pièce de théâtre (2 animateurs)
- 👉 Spectacle d'acroport (2 animateurs)
- 👉 Différentes techniques de pixel art (1 animateur)

Les 2 autres animateurs proposent des activités sportives ou manuelles libres.

B- Le personnel

L'équipe de direction

L'accueil de loisirs BUISSON a un binôme de direction.

Le directeur reconnaît et respecte les différences de chaque enfant et encadrant, ainsi il s'efforcera d'adapter au mieux l'accueil et l'encadrement de tous.

Les règles et consignes doivent être comprises et acceptées de tous afin d'assurer une égalité des chances et de traitements.

La prise de parole des enfants doit être favorisée et considérée pour remettre en question et améliorer nos pratiques en permanences.

L'accueil de loisirs est un lieu où l'enfant doit se sentir en sécurité et s'épanouir, l'équipe encadrante doit être un maximum disponible, à l'écoute et rassurante avec le public.



C'est un âge où l'enfant se construit, la valorisation est importante pour l'estime de soi mais aussi l'accompagnement à l'autonomie, sans mettre l'enfant en difficulté.

Pour finir en ce sens, l'adulte est un modèle et se doit d'être exemplaire dans son attitude, sa communication et son comportement.

L'adjoint est exclusivement présent en demi-journée, il a pour mission principale, l'encadrement de l'équipe d'animation tant dans l'accompagnement que sa formation. Il supplée le directeur dans les tâches administratives.

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de 7 animatrices et animateurs titulaires du BAFA ou équivalence. Les fonctions d'une animatrice ou d'un animateur sont les suivantes :

-  **Assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun ;
-  Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;

- 👍 Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- 👍 **Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités ;
- 👍 Accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets**.

L'animatrice ou l'animateur aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animatrice ou l'animateur doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- 👍 **Adopter une attitude cohérente** vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- 👍 Ouvrir leur champ de connaissances
- 👍 Prendre des initiatives
- 👍 **Se comporter en être responsable**, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- 👍 **Respecter une discrétion professionnelle** », et en aucune façon, porter un jugement
- 👍 Etre disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- 👍 **Etre capable de se remettre en question** sur la qualité de son travail
- 👍 Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations

👍 **L'animatrice ou l'animateur renfort**

L'animateur renfort est un agent positionné en supplément dans les équipes.

Il a pour missions de :

- ➡️ Accompagner des enfants en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).

- Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- En rendre compte auprès de coordinateur, des responsables de secteur et du chargé de mission du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les absents ou se substituer aux parents.

Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, travailler sur son inclusion et prendre en considération ses besoins et ses attentes. Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

 **L'équipe technique**

Elle est composée de 4 agents qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.



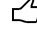
Un point est réalisé chaque mercredi matin avec la responsable d'office sur l'organisation de la journée :

- Liste des PAI alimentaires
- Effectif global
- Répartition des repas standards et sans viande
- Organisation des services
- Organisation du gouter

C- Les règles de vie en collectivité

Les règles de vie à l'ALSH Buisson sont regroupées en plusieurs points. Créées avec les enfants, des rappels sont effectués lorsque nécessaire.

Les règles de :

-  RESPECT
-  SECURITE
-  VIE EN COLLECTIVITE
-  GESTION DES EMOTIONS ET DE CONFLITS

Ces règles sont déclinées en différents points et affichées à l'écrit ou sous formes de pictogrammes aux enfants.



IV. LA SECURITE

A- L'encadrement des enfants

Pour un nombre inférieur ou égal à 14 enfants, la présence de deux animatrices ou animateurs est obligatoire pour sortir de la structure. Chaque animatrice / animateur a un gilet rose et doit se munir d'une trousse pharmacie et des PAI. Elle/il doit remplir une fiche de sortie contenant les noms, prénoms et âge des enfants, le nombre, les horaires de départ et retour, le moyen de locomotion et le lieu. Cela doit être fait en deux exemplaires, un pour la direction et l'autre pour l'équipe d'animation.

Sorties (encadrement avec PEdT)	Piscine
- de 6 ans : 1 anim pour 10 enfants	- de 6 ans : 1 anim pour 5 enfants
+ de 6 ans : 1 anim pour 14 enfants	+ de 6 ans : 1 anim pour 8 enfants

AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

Pour les déplacements à pied et transports publics :

Une animatrice ou un animateur est en tête de marche et l'autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un adulte.

Pour la traversée des passages piétons, les animatrices et animateurs se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a une cheffe ou un chef de convoi pour chaque déplacement, la ou le responsable du trajet reste à l'avant du car. Un adulte doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont répartis dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, la cheffe ou le chef de convoi doit vérifier que tous les enfants et adultes ont attaché leurs ceintures de sécurité.

B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

En début d'année, chaque animatrice ou animateur est doté d'un gilet rose. Il doit être porté dès l'arrivée à l'accueil de loisirs.

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs périscolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

Interdit de :

- ⊗ Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- ⊗ Consommer de l'alcool
- ⊗ Détenir et consommer des produits illicites
- ⊗ Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

Règles non négociables :

- ✎ La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- ✎ Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- ✎ Être clair et cohérent avec les enfants
- ✎ Respecter du matériel et les locaux
- ✎ Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- ✎ Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)



V. L'ÉVALUATION

A- L'évaluation de l'équipe d'animation

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation est suivie par le binôme de direction. Celui-ci l'accompagne dans sa montée en compétence et met en place des échanges réguliers en cas de besoins plus prononcés.

En début d'année, des objectifs individuels sont déterminés soit par l'animatrice ou l'animateur et/ou par la directrice ou le directeur. Ces objectifs permettent d'orienter l'évaluation.

Voici le type d'évaluation pour chaque animateur avant les vacances de fin d'année (début décembre) et en fin d'année scolaire (mois de juin).

Celle-ci est dans un premier temps une auto-évaluation, puis une évaluation sous forme d'échange entre le binôme de direction et l'animateur.

SERVICE JEUNESSE EVALUATION

Agent :

Nom :

Prénom :

Stage pratique

BAFA/BAPAAT/CPJEPS/BPJEPS

BAFD

Equivalent

Animateur / Animatrice



Evaluateur,-trice :

Nom :

Prénom :

Session : Hiver Printemps Juillet Aout Automne Noël Mercredis

Dates :

Public : Maternel Élémentaire Ados

Structure :

Objectif(s) personnalisé(s) :

Notez de 1 à 4 les points suivants, le plus objectivement possible
 Légende : **NE** Non évaluable **1** Insuffisant **2** A améliorer **3** Satisfaisant **4** Supérieur aux attentes

Réunions de préparation

Critères	Indicateurs	Auto-évaluation	Evalueur.trice
Savoirs	Connaissance globale de la législation		
	Connaissance de l'organisation de la structure		
	Connaissance du projet éducatif de la Ville		
Savoir être	Travail en équipe		
	Ponctualité		
	Anticipation		
	Force de proposition		
	Participation active aux réunions		
	Prise en compte des remarques		
Savoir faire	Participation au projet pédagogique		
	Elaboration de fiches actions		
	Recherche d'activités		

Commentaires de l'agent :

.....

.....

Commentaires de l'évaluateur :

.....
.....

Pendant la session / mercredis

Critères	Indicateurs	Auto-évaluation	Evaluateur.trice
Savoirs	Connaissance du public encadré et ses caractéristiques		
	Connaissance de la structure et son organisation		
Savoir être	Garantie la sécurité physique, affective et morale des enfants		
	Ponctualité		
	Prise de recul		
	Adaptation		
	Posture face au public (langage, prise de position...)		
	Disponible et à l'écoute du public		
	Prise en compte des attentes et besoins du public		
	Rigueur et sérieux		
	Dynamisme et moteur		
	Prise d'initiatives		
	Travail d'équipe		
	Gestion de son temps de travail		
	Transmission d'informations claires (familles, mairie, animateurs ...)		
	Relais entre les différents acteurs		
	Connaissance de ses limites et savoir faire part de ses difficultés		
Savoir faire	Pointage des enfants		
	Variété des activités		
	Préparation du matériel		
	Implication du public		
	Gestion des conflits		
	Respect du matériel		
	Evaluation de son animation		

Commentaires de l'agent :

.....

Commentaires de l'évaluateur :

.....

Bilan global

Commentaires de l'agent (objectif(s) personnalisé(s) atteint(s), formation(s) souhaitée(s), souhaits pour prochaine session...) :

.....
Appréciation générale :
.....

Signature de l'agent :
l'évaluateur.trice :

Signature de

B- L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation permet de vérifier la mise en œuvre du projet pédagogique, un bilan est rédigé fin décembre et un second fin juin. Ils sont transmis au service jeunesse et réussite éducative.

